

question vendredi dernier. Autrement, même si on convenait que mes antécédents avaient été bons jusqu'au débat sur le pipe-line, et même si la motion de censure née de ce débat avait été rejetée par la Chambre par 109 voix contre 35, ne semblerait-il pas, si j'allais démissionner maintenant sans un jugement de la Chambre, que du fait qu'un journaliste avait publié des extraits d'une lettre personnelle que je lui avais envoyée, j'avais commis une faute plus lourde que toutes celles dont on m'avait accusé auparavant?

Vendredi dernier, le chef de l'opposition (M. Drew), parlant des alinéas dont il s'agit et qui ont été publiés, a terminé en demandant au premier ministre suppléant (M. Howe) de dissoudre le arlement. Je ne veux pas que ma conduite compte parmi les nombreuses considérations qu'il faut peser avant de prendre une si grave décision. En outre, je désire ardemment reprendre ma pleine liberté de parole. Je sais que le premier ministre est absent. Si je démissionnais aujourd'hui, il faudrait que la Chambre s'ajourne immédiatement. Le Sénat s'étant ajourné pour trois semaines, il faudrait le rappeler en session et il faudrait aussi que Son Excellence le Gouverneur général ou son suppléant soit présent pour l'approbation du nouvel Orateur.

Je présente donc ma démission maintenant à la Chambre pour qu'elle entre en vigueur quand il lui plaira. Je souhaite que ce soit le plus tôt possible.

C'est mon discours d'adieu. Je me souviendrai toujours avec plaisir de ma durée d'office en qualité d'Orateur. J'en ai goûté chaque moment, même les plus difficiles car je sais que, dans le fond de leur cœur, les honorables députés comprenaient beaucoup plus peut-être qu'ils ne le laissaient voir.

Les entretiens et les échanges de vues que j'ai eus dans le particulier me permettent de croire que, nonobstant ce qui s'est passé, je conserve ici l'amitié de bien plus de députés qu'on n'aimerait peut-être le penser. J'ai dû goûter chaque instant. Depuis que je suis devenu Orateur, je ne me suis jamais absenté, à moins d'y être contraint. Depuis le 12 novembre 1953, j'ai été à la Chambre tous les jours de séance.

Je n'ai pas la moindre animosité contre qui que ce soit. Pendant toute la durée de mon mandat, je puis vous l'assurer, tous mes actes ont été inspirés par le seul intérêt de la Chambre elle-même. Les considérations de parti n'ont jamais dicté ma conduite; j'ai la conscience parfaitement tranquille. Si elle n'avait pas été aussi tranquille, je n'aurais pu traverser toutes les difficultés qui se sont trouvées sur ma route depuis un mois.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier du privilège et de l'honneur que j'ai eus de vous servir comme Orateur de la Chambre.

Je tiens à vous assurer que je n'oublierai jamais l'honneur que vous m'avez fait. Tant que je vivrai, je me souviendrai de ce geste de votre part. J'ai pu, sans le vouloir, commettre quelque erreur ou blesser des députés. Je les prie,—ce sera la dernière faveur que je demanderai, à supposer que je mérite une dernière faveur,—si je les ai blessés ou si je leur ai nui de quelque façon,—de bien vouloir adopter une loi d'amnistie. Messieurs, merci beaucoup.

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, tous ici sans doute sommes touchés par vos observations. Je vous sais gré de la patience dont vous faites preuve en n'insistant pas pour que la question que vous avez soulevée soit réglée avant le retour du premier ministre. Nous savons tous que le premier ministre se trouve actuellement à Londres où il s'occupe d'affaires de l'État. Il est une règle de courtoisie, observée, je pense, dans tous les parlements du Commonwealth qui veut qu'on ne souleve pas de difficultés touchant les fonctions du premier ministre en l'absence de celui-ci.

Je souhaite sincèrement que les honorables députés soient disposés à examiner votre déclaration et à ne pas soulever la question du rôle de l'Orateur avant le retour du premier ministre qui, je pense, devrait rentrer lundi prochain. Je lui ai téléphoné ce matin. Il m'a appris qu'il croit pouvoir quitter Londres vendredi soir prochain à l'issue de la dernière réunion de la conférence impériale. Lorsqu'il sera rentré ici, lundi, il ne manquera pas, en sa qualité de leader de la Chambre des communes, de traiter la question que l'Orateur vient de soulever.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Je crois que le gouvernement libéral a crucifié l'un des meilleurs députés à jamais siéger ici. Le Gouvernement a cloué sur la croix et immolé un des plus brillants des jeunes hommes qui aient jamais franchi le seuil de la Chambre des communes.

M. Gauthier (Portneuf): Vous allez payer cela.

M. Ferguson: Je ne payerai rien du tout; vous êtes bien incapable de me le faire payer.

LE COMMERCE

LES ANTILLES ANGLAISES—ADOUCISSEMENT DES RESTRICTIONS

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): C'est avec plaisir que j'annonce un événement du domaine commercial qui s'est produit aux Antilles anglaises et qui facilitera davantage les exportations de produits canadiens vers cette région. On nous